

Dossier



INAUGURATION DU FORAGE DU DÉSERT À BRAS DES CHEVRETTES

Mercredi 30 novembre 2016



Le Département aux côtés des Réunionnais

Inauguration du forage du désert à Bras des Chevrettes

Page 4



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ

3

Inauguration du
forage du Désert

INAUGURATION DU

« FORAGE DU DÉSERT »

CONTEXTE

Le forage « Le Désert » a été réalisé par le Département en 2016 dans le cadre du programme départemental de forage afin d'améliorer les connaissances géologiques et hydrogéologiques sur le secteur de Saint-André.

L'ouvrage a fait l'objet d'une convention de mise à disposition à la commune afin de sécuriser l'alimentation en eau potable du quartier de Bras des Chevrettes.



La Gestion globale de l'Eau, politique retenue par le Département

La « Gestion Globale » de l'Eau se caractérise notamment par la prise en compte d'une gestion raisonnée du patrimoine « Eau », laquelle se place dans :

- un cadre favorisant l'approche régionale,
- la satisfaction de la diversité des usages.

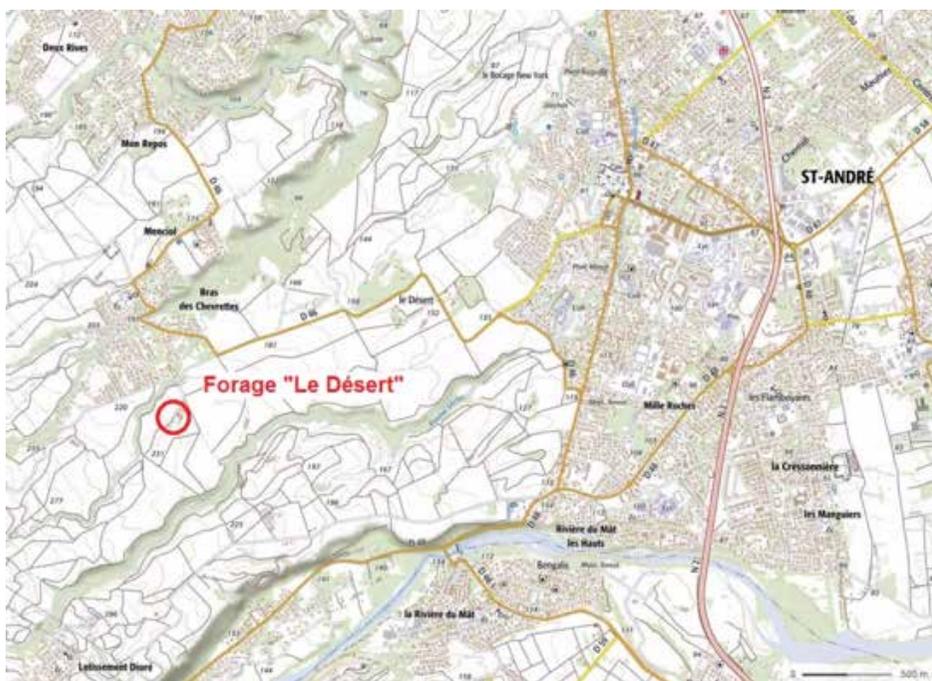
Elle constitue une déclinaison thématique de la définition du développement durable, en tant que mode de développement qui vise à assurer l'équilibre entre les pôles environnemental, économique et social et au centre duquel se trouve l'Homme.

Sur le plan opérationnel, la Gestion Globale s'exprime notamment par la mise en œuvre d'ouvrages hydrauliques structurants conçus à l'échelle micro régionale, témoignant d'une vision ample et cohérente en matière d'aménagement durable du territoire et du souci affirmé par le Département et les collectivités de favoriser le développement économique et social de l'île, à travers la poursuite des objectifs fondamentaux suivants :

- l'adéquation des ressources et des différents besoins (agricole, domestique et industriel) ;
- le développement économique et la production agricole ;
- la réponse aux enjeux de l'aménagement durable et solidaire du territoire.

4

Inauguration du
forage du Désert



PRÉSENTATION DE L'OUVRAGE

Localisation

Le forage « Le Désert » est localisé sur la commune de Saint-André au Sud du quartier de Bras des Chevrettes.

CARACTÉRISTIQUES

Le forage possède une profondeur de 280 mètres et l'ouvrage a rencontré des nappes circulant dans des formations alluvionnaires : une nappe supérieure (entre 125 m et 180 m) et une nappe inférieure (nappe de base) rencontrée à 203 m.

Après équipement de l'ouvrage, la nappe captée est la nappe de base, le niveau statique de l'eau est de 29 mètres NGR (soit 190 mètres de profondeur).

Les analyses d'eau ont montré une qualité de l'eau satisfaisante pour la consommation humaine.

L'hydrogéologue recommande une exploitation du forage avec un débit de 64 m³/h.

Compte-tenu des caractéristiques de l'ouvrage et de la profondeur de la nappe, une pompe spécifique a été commandée pour la réalisation des essais de pompage. Cette pompe immergée possède une capacité de 54 m³/h.

INAUGURATION DU « FORAGE DU DÉSERT »



RÉALISATION

L'ouvrage a été mis en œuvre par le groupement OTEIS OI / SADE avec une sous-traitance du bureau Mascareignes Géologie pour la partie hydrogéologie. Le Département s'est également appuyé sur une assistance à maîtrise d'ouvrage de la SEM SAPHIR.

Le chantier s'est déroulé entre novembre 2015 et juin 2016. Les différentes phases de travaux comprennent :

- 4 phases de forage : de 0 à 30 m ; de 30 à 190 m ; de 190 à 267 m et de 267 à 280 m ;
- Une inspection vidéo et diagraphie (conductivité, température) afin de déterminer la localisation des arrivées d'eau ;
- Des essais de pompage par paliers et essai de longue durée pour définir les caractéristiques hydrogéologiques de la nappe et déterminer le débit de pompage adéquat.

6

Inauguration du
forage du Désert



CONVENTION DE MISE À DISPOSITION AVEC LA MAIRIE

L'ouvrage a fait l'objet d'une convention de mise à disposition à la commune.

Elle comprend les modalités suivantes :

- La mise à disposition d'une pompe immergée d'une capacité de 54 m³/h ;
- Le respect par la commune du principe de gestion globale de la ressource en eau mis en œuvre par le Département et visant à une gestion raisonnée de la ressource pour la satisfaction des différents usages et dans le respect des documents de planification dans le domaine de l'eau (SDAGE, SAGE) ;
- La conservation du forage et de la pompe immergée en tant que propriétés du Département ;
- La responsabilité de la commune concernant l'équipement du forage, la maintenance du matériel et la qualité de l'eau distribuée ;
- Une durée fixée à 10 ans et renouvelable ;
- Le respect du débit d'exploitation de l'ouvrage selon les préconisations de l'hydrogéologue.

Les démarches d'autorisation d'exploitation de l'ouvrage au titre du Code de la Santé Publique devront être menées par la commune.

Le projet de convention a été validé lors de la Commission Permanente du Département du 28 septembre 2016 et par le Conseil Municipal de Saint-André du 6 octobre 2016.

LE COÛT

Montant de l'opération : 960 000 €.



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Le Département aux côtés des Réunionnais

INFORMATIONS

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
Hôtel du Département
2, rue de la Source
97488 Saint-Denis Cedex
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99
www.cg974.fr